

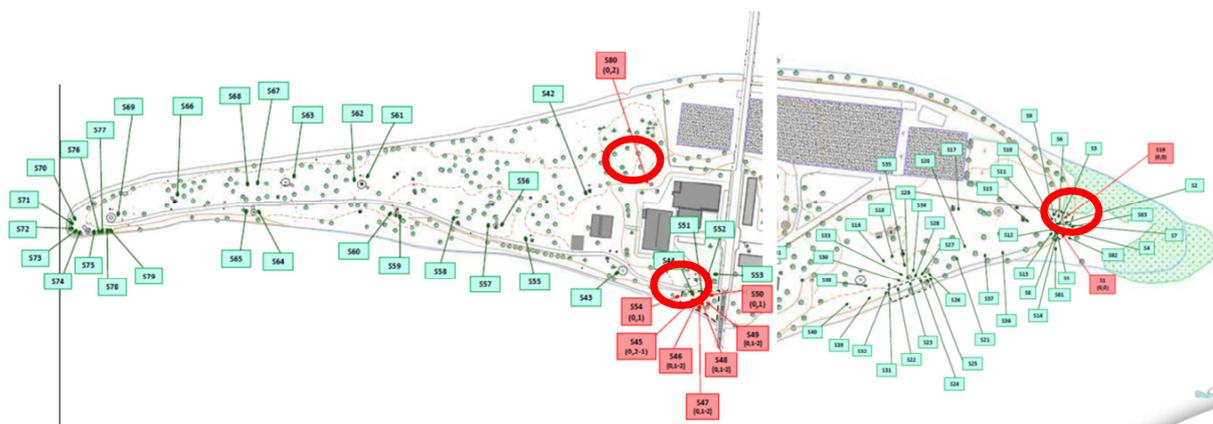


## Travaux de restauration des périmètres protégés de l'Île Aucard



**Opération sensible et d'enjeu de santé publique, les travaux d'évacuation des déchets amiantés situés sur l'Île Aucard sont prévus cet été.**

Afin de préserver la qualité de l'eau distribuée et restaurer le périmètre de protection du champ captant de l'Île Aucard, Tours Métropole Val de Loire va procéder cet été à la démolition du Bâtiment B du patronage Laïc Paul Bert, situé sur le périmètre immédiat des captages, et à la dépollution de **227m<sup>3</sup> de terres amiantées** répartis sur trois zones de l'île pour un montant global de **467 000€**.



Plan des sondages (en rouge, les zones avec présence d'amiante)

Pour ne pas fragiliser le Pont de Fil et assurer la sécurité des piétons, les gravats seront évacués par camion via un **passage à gué** aménagé spécialement entre l'Île Aucard et l'allée de la Loire / Parking Île Aucard. En effet, il est observé chaque année un niveau suffisamment bas de la Loire pour profiter de ce passage. Une partie de la contre allée située rive droite sera neutralisée et interdite à la circulation sur environ 50 mètres.



L'ensemble des mesures est pris **pour limiter la gêne aux riverains et les nuisances**: les travaux auront lieu du lundi au vendredi et pendant les heures ouvrées.

Une fois terminés, les espaces libérés seront **laissés en terrain naturel**.

Par ailleurs, **aucun arbre ne sera abattu**.

## **Pourquoi détruire le bâtiment B du patronage Laïc ?**

Dès 2013, l'arrêté préfectoral des périmètres de protection interdisait la présence de ce bâtiment, jugée incompatible avec la proximité des puits. La loi et le principe de précaution avaient abouti à la demande de retrait de celui-ci, car toute activité ou infrastructure, qui n'est pas en lien direct avec la production d'eau, est proscrite dans le périmètre de puisage.

Pour diverses raisons, cette demande n'avait pas pu réussir. Or, le principe de son retrait demeure totalement d'actualité et **Tours Métropole Val de Loire** est plus que jamais attentive à la préservation de ses sites et ressources.

Les contraintes sont les mêmes que pour les terres : présence d'amiante dans les murs du bâtiment, protection des travailleurs et des passants, évacuation des gravats ... Pour ces raisons, la dépollution de l'île et la destruction du bâtiment B du patronage laïc Paul Bert doivent se faire de manière concomitante.

## **Une expertise à l'origine des travaux**

L'origine de ces travaux d'excavation est liée à une expertise ordonnée par le Tribunal Administratif d'Orléans en novembre 2018, suite à des travaux de réhabilitation des puits situés sur l'Île Aucard et l'Île aux Vaches pendant la période 2000/2012.

Cette expertise concluait à la présence de déchets amiantés. Le Président de **Tours Métropole Val de Loire** avait alors demandé à ce que toute la lumière soit faite sur cette affaire et s'est engagé publiquement à un retour à la normale dès que possible.

La situation est d'autant plus particulière que les sites concernés sont protégés à plusieurs titres : Patrimoine UNESCO du Val de Loire, NATURA2000 et périmètre de protection des captages d'eau potable.